



RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE le 1^{er} juillet 2009

Principaux axes d'intervention de Bernard THIBAUT Secrétaire général de la CGT

Cette rencontre trouve son origine dans la persistance d'une critique très majoritaire dans le pays sur les orientations actuelles en matière de politique économique et sociale.

Cela n'est pas surprenant dès lors que demeure un fort décalage entre ce qui est mis en œuvre et les attentes que nous avons exprimées, les analyses et les propositions des organisations syndicales, formulées notamment le 18 février.

Malheureusement, il est probable que cette rencontre ne nous permette pas d'aller au fond de l'analyse, et pourtant la situation le nécessiterait.

Nous voulons par notre intervention contribuer à une réelle prise de conscience de la gravité de la situation. Chez les salariés, chez les chômeurs, de plus en plus nombreux, le sentiment très répandu est d'être les victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

S'y ajoute désormais le constat que la sortie de crise serait conditionnée à de nouveaux sacrifices sur le pouvoir d'achat des salariés, la flexibilité et l'intensité du travail, l'affaiblissement de leur protection sociale.

On ne peut pas s'entendre dire que l'on s'approche de la sortie de la crise alors que le chômage et la précarité augmentent, que la masse salariale diminue, qu'il faut travailler plus souvent le dimanche alors qu'on licencie en semaine, qu'il faut reculer l'âge de départ en retraite alors que s'allonge la file d'attente des jeunes et des plus de 50 ans aux guichets de Pôle Emploi.

Où alors on ne parle pas de la même crise et donc les conditions pour en sortir continueront de faire divergence.

L'objectif ne peut pas consister à remettre sur les rails un système qui a failli pour que « les affaires reprennent comme avant ».

Je vous redis officiellement notre opposition à l'extension du travail du dimanche. Nous n'avons pas compris jusqu'à présent que le droit social en France devait se plier à des contingences diplomatiques. Ce n'est pas le sens de votre intervention à Genève.

Sur le dossier Retraite, je vous alerte sur le risque qu'il y a à accréditer l'idée que les choix sont déjà arbitrés avant même tout dialogue avec les représentants des salariés.

C'est naturellement un sujet qui est susceptible d'avoir une influence sur le climat social à la rentrée.

La crise a bien pour origine des problèmes sociaux et économiques entrecroisés. Il est essentiel de ne pas séparer les priorités sociales et les priorités industrielles et économiques, d'où les enjeux salariaux, de redistribution fiscale et sociale.

Nous avons reçu votre document sur le bilan d'étape. Nous n'avons pas la possibilité de revenir sur chacun des chapitres. Si je résume l'analyse du gouvernement, c'est « on s'en sort mieux que les autres ».

Ça ne saute pourtant pas aux yeux. Au passage, il faut relever que la France se fait remarquer parce qu'elle dispose de ce qu'on appelle « des amortisseurs sociaux », c'est-à-dire à la fois des mécanismes et des principes de protection sociale solidaire et des leviers publics à la disposition de la collectivité.

Or, de nouvelles décisions risquent de les affaiblir alors qu'il faudrait les conforter, par exemple les hôpitaux publics, la Poste, Areva.

L'enjeu des dépenses publiques mérite débat. Elles ne peuvent pas d'un côté être présentées d'abord comme un fardeau alors que dans le même temps, l'Etat gagnerait à être moins laxiste sur l'utilisation de ses moyens. C'est le cas par exemple des aides publiques aux entreprises, distribuées sans contrepartie.

Quelques remarques sur le bilan d'étape :

LE FISO

- Le financement est insuffisant. La solution ne peut être de ponctionner les fonds de la formation des salariés,
- Sur les premiers dossiers avancés, c'est l'absence de dialogue avec les syndicats qui domine.

CHOMAGE PARTIEL A 75 %

Très peu de conventions signées parce que les entreprises ne veulent pas se soumettre à la contrepartie sur le maintien de l'emploi.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE 500 EUROS

- Le champ d'application a réduit fortement le nombre de jeunes bénéficiaires potentiels,
- Le gouvernement n'a aucun chiffre à communiquer.

Quelques leviers sur lesquels il faut agir par des réponses nouvelles

AIDE AUX BANQUES

Nous avons émis des doutes sur l'efficacité des dispositifs en l'absence d'exigences plus précises justifiant l'intervention de l'Etat. Nos craintes étaient fondées.

Le crédit s'est contracté et ne repart pas. Ménages et entreprises donnent la priorité au désendettement. Nous proposons, en rassemblant les différentes institutions financières publiques dans un « réseau », de se donner une force de frappe sans équivalent en matière de financement de l'économie : 10 % d'encours de crédit en plus, c'est 200 milliards d'euros injectés dans l'économie.

Un tel dispositif réunirait sous un comité d'orientation unique les institutions financières traditionnelles, la Banque de France, Oséo, la Banque Postale... et les nouvelles structures créées ces derniers mois pour soutenir les entreprises, les banques et l'industrie. (je vous remets un dossier qui précise nos propositions).

Il aurait pour responsabilité, avec un souci d'intérêt général, de participer aux financements de la dynamique industrielle, de répondre aux besoins de financement des ménages, de garantir leur épargne et de favoriser l'inclusion bancaire de tous les exclus du crédit et des moyens modernes de paiement.

C'est un moyen de redonner une véritable cohérence à l'intervention publique qui est aujourd'hui éclatée, voire contradictoire. Il répond à la fois à un besoin conjoncturel et à une nécessité structurelle.

NOUVELLES DISPOSITIONS SUR LE CHOMAGE PARTIEL

- Conditionner l'accès du dispositif chômage partiel en fonction de la réalité des difficultés économiques de l'entreprise. Il est inconcevable que des entreprises avec de l'argent public puissent combiner période de chômage partiel et période d'heures supplémentaires,
- Obligation, dans tous les cas de figure, de maintenir l'emploi pendant une durée équivalente au double de la durée de la convention,
- La durée du chômage partiel doit être considérée comme du temps de travail effectif (impact sur congés payés, retraite, participation, intéressement),
- Prise en compte des différentes primes (assiduité, ancienneté et d'équipes) dans le calcul de l'allocation du chômage partiel.

MESURES EN FAVEUR DES JEUNES

Depuis trop longtemps, les mesures se sont multipliées pour offrir aux entreprises des jeunes moins coûteux, avec des droits et des protections réduites.

La preuve est faite que ça ne marche pas. Il faut chercher dans d'autres directions responsabilisant les entreprises.

Parallèlement, il faut créer :

- une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation initiale,
- un revenu d'insertion pour les primo demandeurs d'emploi.

La CGT demande que le droit à la formation initiale différée prévu dans l'accord national interprofessionnel soit retranscrit dans la loi.

- **Les salaires :**

- Nous prenons acte qu'une révision du partage des richesses en faveur des salariés est un sujet tabou pour le patronat puisqu'il y a refus d'en discuter avec les syndicats malgré un courrier du Président de la République à ce sujet. Les employeurs doivent savoir qu'ils n'en seront pas quitte avec cette position,
- Désaccord sur la non-revalorisation du SMIC,
- Nécessité de conditionner les aides publiques aux politiques salariales et d'emploi des entreprises (nous allons suivre l'effet baisse de la TVA dans la restauration ...)

- **Aide aux salariés licenciés**

Vous avez déclaré que chaque salarié licencié devait garder son salaire et recevoir une formation pendant un an.

Nous avons formulé des revendications allant dans ce sens, par exemple en alignant tous les dispositifs existants, notamment le congé de reclassement sur cet objectif en veillant à ce que les entreprises, notamment les plus grandes, y contribuent.

- **Pénibilité au travail**

C'est le troisième Ministre du Travail de vos gouvernements successifs à qui j'explique l'urgence d'un dispositif reconnaissant la pénibilité du travail dans certaines branches.

Ce sujet ne peut attendre le rendez-vous sur le dossier global des retraites

- **Il faut définir une stratégie industrielle cohérente.**

Les mesures prises jusqu'à présent en matière industrielle ont un caractère ponctuel. L'état fait le travail de « brancardier » - et pas toujours très bien - mais ne s'est pas doté des moyens d'avoir une politique de moyen et long terme en matière industrielle et d'innovation.

Il ne suffit pas d'avoir quelques « champions nationaux » qui ne se préoccupent pas de la cohérence des stratégies de développement dans les régions et les bassins d'emploi. Pour la CGT, il est indispensable de retenir plusieurs mesures :

- La réunion d'un « Grenelle de l'industrie »,
- La mise au point d'un plan national de Qualification pour l'ensemble des salariés de l'industrie,
- Ce plan accompagnerait la mise en place de la Sécurité Sociale Professionnelle, immédiatement, dans le secteur manufacturier, avec un droit suspensif des licenciements pour les CE,
- La définition des filières stratégiques (médicament, nanotechnologies, moteur propre, nucléaire civil ...) et la création de fonds publics dédiés à l'innovation,
- La transformation des « pôles de compétitivité » en « pôles de développement » avec les outils institutionnels et financiers adaptés,
- La création d'un Comité de veille et d'orientation des stratégies industrielles auprès du Ministère de l'Economie, ainsi que dans les régions, avec la participation des organisations syndicales.

(Citer les cas de SBFM, Molex, Réparation navale Marseille et Altis Corbeil)

A propos du futur emprunt

Nous avons de fortes réserves sur ce projet. Pour en débattre sérieusement, il faut accepter :

- Une évaluation critique des baisses d'impôts de ces dix dernières années. Les seuls allègements d'impôt sur le revenu ont représenté 60 milliards d'euros sur la période. Il faut aussi revoir le bouclier fiscal,
- Que le produit de l'emprunt finance des dépenses utiles, supplémentaires, capables de favoriser la croissance et la réponse aux besoins sociaux,

- Qu'il soit lancé à des conditions financières acceptables pour l'épargnant, notamment populaire, mais avantageuses pour l'état. La rémunération des banques pour le placer (on parle de 800 millions par référence à l'emprunt Balladur de 1993) devrait être considérablement réduite,
- Qu'on revienne à une fiscalité de droit commun sur les revenus financiers qui bénéficient de 13 milliards d'allègements d'impôts hors « bouclier fiscal ». Sinon, l'emprunt va être un cadeau supplémentaire aux plus riches.

Cette année, la période d'été va se dérouler dans un climat particulier :

- Moins de salariés partiront en vacances,
- D'autres s'interrogent sur leur propre avenir et celui de leurs enfants.

Pour eux, ce n'est pas la tenue de cette réunion qui est importante mais les conclusions qui en découleront pour faire reculer l'insécurité sociale.

